

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-huit heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 8 juin 2017,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Gilles RONSE, Isabelle JACQUET, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line PLUS

Absents ayant donné procuration : Thérèse SPRIET, Anne SEILLE, Valérie DEVENDEVILLE, Catherine BIGO

Absents excusés : Olivier DUBREUCQ

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

REUNION OFFICIELLE

Ordre du jour :

- Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France pour la construction des ateliers communaux

I – Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France pour la construction des ateliers communaux

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de construction des ateliers communaux, il est nécessaire de recourir à un prêt relais afin d'alimenter la trésorerie communale en l'attente de la perception des subventions obtenues qui ne seront versées que sur présentations des états récapitulatifs de dépenses, ainsi que de la vente d'une parcelle à Pierres et Territoires. Afin d'assurer le préfinancement des factures de construction des ateliers, il est donc opportun de recourir à un emprunt de 300 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales du Crédit Agricole Nord de France et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France l'emprunt suivant :

Article 1^{er} : principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du capital emprunté : 300 000 €
- Durée du prêt : 2 ans. Amortissement : remboursement in fine
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,49 %
- Périodicité : trimestrielle
- Coût total du crédit : 2 940,00 €
- Frais de dossier : 600,00 €

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Nord de France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,

Michel DUPONT